



Déclaration du SNFOLC

CAPA des professeurs agrégés

Académie de Bordeaux - 17 mars 2016

Monsieur Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPA des agrégés de l'Académie de Bordeaux,

Le SNFOLC tient à remercier les personnels de la DPE pour l'important travail fourni pour la préparation de cette CAPA et pour leur disponibilité malgré la dégradation de leurs conditions de travail.

La CAPA chargée d'examiner la liste des propositions rectorales pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude se tient dans un contexte global marqué par la résistance des personnels à la politique d'austérité conduite par le gouvernement.

Force Ouvrière constate que les conditions de travail se dégradent considérablement pour les personnels des collèges, des SEGPA, des EREA et des lycées. Les conditions de la rentrée 2016 apparaissent d'ores et déjà désastreuses. Aussi FO ne saurait cautionner la destruction des services publics par des réformes n'allant que dans le sens d'économies de moyens tout en entraînant des souffrances et une paupérisation aggravées des personnels.

Dans ce contexte, toutes nos revendications demeurent : augmentation de 8% de la valeur du point d'indice et attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire, maintien des garanties du statut général et des statuts particuliers. Faut-il rappeler ici que FO n'a pas signé le protocole PPCR ?

Notre confédération s'oppose au projet de loi travail, destructeur du Code du travail et des garanties collectives et en demande le retrait. Aussi a-t-elle participé, dans le cadre de l'intersyndicale du second degré, aux manifestations du 9 mars 2016. Cette mobilisation a contraint le gouvernement à faire quelques aménagements présentés ce lundi par le Premier Ministre, mais la version « corrigée » du projet de loi Travail se garde bien de froisser le

patronat. C'est pourquoi Force Ouvrière est présente dans la manifestation qui se déroule aujourd'hui et appelle à la grève le 31 mars prochain.

Par ailleurs, FO exige toujours l'abrogation de la réforme du collège, avec les organisations syndicales représentant plus de 80% des personnels de l'Éducation nationale. Cette réforme, comme celle mise en place au Québec en 2005, se traduira par un fiasco. Ce sont les enfants des classes défavorisées qui en subiront les conséquences. Nous ne voulons pas de cela.

Dans l'Éducation nationale, les professeurs agrégés ne sont pas ménagés par les politiques d'austérité. Le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation nationale publié en août 2015 préconise « *l'alignement des obligations réglementaires de service des professeurs agrégés nommés en collège sur celle des professeurs certifiés.* » Ce serait inacceptable pour le SNFOLC. Les collègues n'ont pas à être pénalisés du fait que l'administration n'a pas été en mesure de leur attribuer une affectation conforme à l'article 4 de leur statut particulier (décret n°72-580 du 4 juillet 1972).

Dans cette période de régression sociale et de paupérisation des fonctionnaires, la CAPA convoquée aujourd'hui est particulièrement importante. Elle permettra aux quelques promus, en l'absence de toute revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de compenser en partie leur perte de pouvoir d'achat, laquelle se poursuit depuis plusieurs années.

L'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude représente pour les collègues le couronnement d'un parcours professionnel, la reconnaissance par l'Institution de leur travail dans les différentes fonctions qu'ils ont pu occuper. C'est un débouché de carrière pour tous ceux qui ont déjà atteint l'indice terminal de leur corps.

En l'absence d'un barème de classement des demandes reposant sur la notation, l'ancienneté de carrière, la bi-admissibilité à l'agrégation, les diplômes et les titres universitaires, il est difficile pour les commissaires paritaires de contrôler s'il y a égalité de traitement entre les demandes. Ainsi nous demandons la mise en place d'un barème de ce type, à l'instar de celui instauré dans la note de service n°97-110 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°20 du 19 mai 1997. Une telle mesure éclairerait sur les critères utilisés.

Force Ouvrière s'oppose à la lettre de motivation exigée des candidats par l'arrêté du 5 octobre 2000. Cette lettre, sur le modèle des règles de l'embauche dans le secteur privé est étrangère aux règles de promotions de la fonction publique.

La note de service n° 2015-214, comme celles des années précédentes, demande aux recteurs de « *veiller notamment à faire figurer parmi [leurs] propositions des dossiers d'enseignants susceptibles de retirer un bénéfice durable d'une telle promotion qui doit leur offrir la perspective d'une véritable évolution de carrière* ». Il s'agit, pour le ministère, de remettre en cause le critère de l'ancienneté. En 2015, l'âge moyen des promus s'élevait à 56 ans.

Aucun collègue PLP, aucun collègue bi-admissible ne figure dans la liste que vous proposez. Comment justifiez-vous l'absence de ces personnels ? Pourquoi les avis « réservé » sont-ils bien plus nombreux dans le corps des PLP que dans les autres corps ? 47 candidats sont inscrits en SVT et 47 candidats sont inscrits en SII ingénierie mécanique ; dans le premier cas vous proposez 5 candidats et 2 seulement dans l'autre. L'Académie de Bordeaux aurait-elle une conception particulière de l'égalité entre les personnels ?

Le SNFOLC souhaite que le tableau des promotions puisse tenir compte de la diversité des situations, et que soient pris en compte notamment le grade des candidats : certifiés, P.EPS, PLP, leur lieu d'exercice, le niveau dans lequel ils enseignent, collège, lycée, STS, Université...

Enfin pour cette campagne 2016 nous demandons que les demandes de tous ceux ayant déjà fait l'objet d'une proposition rectorale en 2015 soient à nouveau transmises au ministère cette année.

Je vous remercie.

Marie-Laure SAULNIER

André HERNANDEZ

Bilan de la CAPA Liste d'aptitude

17 mars 2016

Répartition par DISCIPLINE

Discipline	Nombre de candidats	Nombre de candidats proposés	% de candidats proposés	Nombre de places au niveau national	Nombre de candidats proposés / nombre de places
Allemand	9	1	11%	14	7%
Anglais	107	7	7%	32	22%
Arts appliqués	2	1	50%	2	50%
Arts plastiques	15	1	7%	8	13%
Biochimie-génie biologique	5	1	20%	1	100%
Chinois	1	0	0%	0	0%
Economie et gestion	82	4	5%	17	24%
Education musicale	19	1	5%	4	25%
EPS	97	6	6%	20	30%
Espagnol	71	5	7%	10	40%
Hébreu	1	0	0%	0	0%
Histoire géographie	101	7	7%	32	19%
Italien	2	0	0%	3	0%
Lettres classiques	36	3	8%	15	20%
Lettres modernes	102	5	5%	37	14%
Mathématiques	101	7	7%	52	13%
Philosophie	13	2	15%	11	9%
Portugais	1	0	0%	0	0%
Russe	3	1	33%	1	0%
Sciences économiques et sociales	10	2	20%	9	22%
Sciences de la vie et de la terre	47	5	11%	17	29%
STMS	7	0	0%	0	0%
Sciences physiques	66	5	8%	19	26%
SII et ingénierie des constructions	19	1	5%	4	25%
SII et ingénierie électrique	32	2	6%	2	100%
SII et ingénierie mécanique	47	2	4%	4	50%
TOTAL	996	65	7%		

Statistiquement, chaque académie a 1 place sur 17 soit 7%.

Ainsi, le collègue proposé en allemand a de bonnes chances de passer agrégé à l'issue de la CAPN. En mathématiques, il y devrait y avoir statistiquement 3 collègues promus sur les 7 proposés.

Répartition par sexe

	Nombre de candidats	Nombre de candidats proposés	% de candidats proposés
Femme	549	34	49%
Homme	447	35	51%

Les femmes représentent 55% des candidates mais seulement 49% des proposées à la CAPN.

Répartition par GRADE

Grade	Nombre de candidats	Nombre de candidats proposés	% de candidats proposés
Professeur certifié hors classe	601	63	10,5%
Professeur certifié de classe normale	233	0	0%
Professeur certifié bi-admissible	22	0	0%
Professeur d'éducation physique et sportive hors classe	69	6	9%
Professeur d'éducation physique et sportive de classe normale	24	0	0%
Professeur d'éducation physique et sportive bi-admissible	3	0	0%
Professeur de lycée professionnel hors classe	20	0	0%
Professeur de lycée professionnel de classe normale	24	0	0%
TOTAL	996	69	7%

FO fait remarquer qu'aucun candidat PLP, aucun candidat bi-admissible n'est retenu. Le Recteur n'a pas commenté cette constatation.

Répartition par affectation

	Nombre de candidats	Nombre de candidats proposés	% de candidats proposés
Enseignement secondaire	922	62	6,7%
Enseignement supérieur	74	7	9,4%

La candidature des collègues détachés dans le supérieur passe d'abord par une commission paritaire inter-universitaire.

Parmi les organisations syndicales présentes (FSU, FO, SGEN, UNSA, SNALC), seules la FSU et FO ont fait une déclaration (voir pièce jointe).

A la demande unanime des OS, une des deux candidatures qui figuraient sur la liste des proposés l'an dernier mais plus cette année a été réintégrée dans les candidats proposés malgré les réticences manifestes de l'IPR d'espagnol qui lui reproche son investissement dans un autre domaine que celui de l'enseignement. FO espère que cette collègue n'est pas victime de son investissement syndical. L'IPR dit que non...

Nous avons également souligné un certain nombre de retards d'inspection et des incohérences dans le discours de l'administration.